



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue à huis clos (Covid-19) le 3 mai 2021 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur.

Sont présents à cette séance le maire M. Alain Gagnon ainsi que les conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Alexandra Desjardins directrice générale et Mme Lucie Gravel superviseure administrative.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 avril 2021
4. Dépôt des États financiers d'avril 2021
5. Dépenses
6. Correspondances
 - 6.1 Acception de notre projet du Mois de l'arbre et des forêts 2021 AFAT
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Adhésion ADMQ - Directrice (939\$)
 - 8.2 Présidente d'élection
 - 8.3 Participation DG : Formation procès-verbaux ADMQ (399\$)
 - 8.4 Participation DG et directrice-adjointe Formation ADMQ urbanisme (225\$/ch.)
 - 8.5 Contrat directrice générale (À suivre)
 - 8.6 Contrat directrice adjointe (À suivre)
 - 8.7 Embauche d'un technicien en loisir (info)
9. Lots
 - 9.1 Terrain lot 5 519 176 en vente pour non-paiement des taxes (info)
 - 9.2 PAFIO: Inquiétude des citoyens (info + lettres des citoyens)
 - 9.3 Lettrage M.L. ENR. Numéro nouvelles adresses résidentielles (86.23\$)
10. Chemins
 - 10.1 Achat asphalte froide pour la réparation des routes (863.45\$)
 - 10.2 Aide financière à la voirie locale (30 000\$) (PPA-CE-PPA-ES)
 - 10.3 Contrat déneigement soumissions
 - 10.4 Collecte des encombrants +médiaposte (JLR)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- 13.8 Achat produits désinfectant covid19 avec DIN, équipement, masques jetables, désinfectant sans rinçage (normes CNESST) (300\$)
- 13.9 Dépôt de sécurité lors de la location d'un emplacement (montant \$)
- 13.10 Achat affiche baignade interdite (195.23\$) et défense de stationner – remorquage à vos frais
- 13.11 Achat ou fabrication d'une barrière pour fermer l'accès au camping
- 13.12 Achat affiche pour repérer la station de vidange
- 13.13 Installation d'un tuyau d'arrosoir accessible de la station de vidange
- 13.14 Emplacement balançoire-camping pour le 7 juin 2021
- 13.15 Installation d'une clôture pour l'espace jeux
- 13.16 Square

14. Dossiers en suspend

Règlement pour les animaux

15. Invitations

16. Varia

- 16.1 Frais CIA informatique configuration du portable de l'inspecteur municipal (info)
- 16.2 Demandes de location de terrain pour installer des roulottes (sans les services)
- 16.3 Message vocal citoyenne
- 16.4 Rapport de l'audit de performance

17. Dates prochaines réunions

Séance de travail le 31 mai à 18h30
Séance régulière le 7 juin à 19h30

18. Période de questions

19. Fermeture de l'assemblée

2021-05-362

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert:

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

QUE le procès-verbal du 5 avril 2021 soit accepté tel que présenté au conseil:

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS D'AVRIL 2021

Des revenus de 40 374.08\$ et des dépenses de 26 298.87\$ ont été enregistrés pour avril 2021, pour un solde au livre au 30 avril 2021 de 625 235.65\$.



N° de résolution
ou annotation

2021-05-366

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE

nommer la directrice générale, Mme Alexandra Desjardins, présidente d'élection;

ADOPTÉ

8.3 PARTICIPATION DG : FORMATION PROCÈS-VERBAUX ADMQ (399\$)

ATTENDU QUE

la municipalité a engagé une nouvelle directrice générale;

ATTENDU QUE

cette dernière souhaite s'informer et en apprendre d'avantage sur la rédaction des procès-verbaux;

ATTENDU QUE

l'ADMQ offre une formation à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D'

inscrire la directrice générale à cette formation;

ET DE

défrayer les coûts de celle-ci au montant de 399.00\$;

ADOPTÉ

8.4 PARTICIPATION DG ET DIRECTRICE-ADJOINTE FORMATION ADMQ URBANISME (225\$/CH.)

ATTENDU QUE

la municipalité a engagé une nouvelle directrice générale ainsi qu'une directrice générale adjointe et qu'elle souhaite que ses employées soient le mieux outiller possible;

ATTENDU QU'

une formation sur le développement du territoire afin de comprendre les outils de base est offerte par l'ADMQ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D'

inscrire les deux nouvelles employées à cette formation;

2021-05-367

2021-05-368



N° de résolution
ou annotation
2021-05-371

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE

payer Marcel Baril Ltée au montant de 863.45\$;

ADOPTÉ

10.2 AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE (30 000\$) (PPA-CE-PPA-ES)

ATTENDU QUE

le Ministère des transports du Québec offre un programme d'aide à la voirie locale afin d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et l'entretien du réseau routier local dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE

la municipalité souhaite bénéficier de ce programme;

2021-05-372

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Lorraine Doucet-Dion appuyée par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D'

autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de 30 000\$;

ADOPTÉ

10.3 CONTRAT DÉNEIGEMENT SOUMISSIONS

ATTENDU QUE

le contrat de déneigement de son réseau est arrivé à échéance;

ATTENDU QUE

la municipalité doit aller en appel d'offres;

ATTENDU QUE

le conseil municipal souhaite modifier la durée de son contrat de déneigement;

2021-05-373

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE

publier notre appel d'offre via le système électronique d'appel d'offre (SEAO)

ET DE

modifier la durée du contrat de déneigement à une durée de trois ans;

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

10.7 RANG ST-PIERRE SCELLANT POUR LA NOUVELLE PARTIE

Information

11. SÉCURITÉ

11.1 PAIEMENT SERVICE INCENDIE DUPARQUET

ATTENDU QUE la municipalité a signé une entente avec le service incendie de la ville de Duparquet;

ATTENDU QUE tel que stipulé dans l'entente le solde est réparti en 3 versements (30 janvier, 30 avril et 31 août);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser le 2^e versement à la ville de Duparquet au montant de 8 596.83\$;

ADOPTÉ

11.2 RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

La MRCAO va poursuivre la démarche de consultation uniquement avec les trois municipalités qui ne respectent pas actuellement les orientations gouvernementales.

12. DIVERS

12.1 ADHÉSION AU TRANSPORT ADAPTÉ 4 000\$ (333.33\$/MOIS À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2021)

Reporté

12.2 CANDIDATURE M. DANIEL PERRON- REPRÉSENTANT DU SECTEUR SUD AU CA DU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE le siège de représentant du secteur sud au conseil d'administration de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest est vacant;

ATTENDU QUE la Corporation demande à chaque municipalité de ce secteur ayant des candidats à présenter le fasse avant le 8 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2021-05-377

2021-05-378



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

pour assurer la conformité avec le SADR,
soit avant le 17 mars 2019;

ATTENDU QU'

on entend par règlement de concordance,
tout règlement, parmi les suivants :

1. Qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
2. Que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie;

ATTENDU QUE

le ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE

le 22 mai 2019, le ministre a accordé à la municipalité de Rapide-Danseur une prolongation de délai jusqu'au 30 juin 2021 pour adopter les règlements de concordance;

ATTENDU QUE

la municipalité de Rapide-Danseur a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme, le 1^{er} avril 2019 avec l'adoption de la résolution numéro 2019-04-064;

ATTENDU QU'

il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption en raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19;

ATTENDU QU'

il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE

demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 30 juin 2023 afin que la municipalité de Rapide-Danseur adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ADOPTÉ

2021-05-381



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale;

ADOPTÉ

12.7 ADOPTER SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021

- CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule au 3 au 9 mai 2021;
- CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;
- CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;
- CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;
- CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Joannie Langlois, appuyée par
Mme Christiane Guillemette et résolu à

2021-05-383



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

12.10 CONTRAT DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (JLR) À ÉCHÉANCE (RENOUVELLEMENT)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec prend la décision, en proposant le projet de loi 65, de responsabiliser les producteurs de matières résiduelles de leur mise en marché jusqu'à leur fin de vie;

ATTENDU QUE le projet de loi 65 propose des nouveaux pouvoirs habilitants aux différentes parties prenantes du système;

ATTENDU QUE le projet de loi donne au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour encadrer l'élaboration, la mise en œuvre et le financement du système de collecte sélective et du système de consigne et confie à un organisme le fonctionnement de ces systèmes;

ATTENDU QUE la réforme s'étendra sur une période de cinq ans, et impliquera une transition afin d'établir le meilleur partenariat possible entre les producteurs et les municipalités qui demeurent responsables du service de proximité aux citoyens;

ATTENDU QUE changements majeurs sont à prévoir;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE renouveler le contrat de gestion des matières résiduelles avec les Entreprises J.L.R. jusqu'en 2023, jusqu'à la mise en place du nouveau projet de loi;

ADOPTÉ

12.11 PAIR (CENTRALE NATIONALE DE SURVEILLANCE)

Information sur le Programme Pair. Le programme est un service d'appels automatisés gratuit, pour les usagers.

12.12 TELMATIK

Information sur Telmatik. Centre d'appels et services de réponse téléphonique pour les alertes aux citoyens. Une solution de communication pour les municipalités.

12.13 PAGE FACEBOOK- MUNICIPALITÉ- COMMUNICATION AUX CITOYENS ET TOURISTES

Information sur la nouvelle page Facebook afin d'offrir plus de communication aux citoyens et aux touristes.

2021-05-386



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

12.18 ENVOI MÉDIA POSTE- MOIS DE L'ARBRE DIMANCHE LE 23 MAI 2021 – BÉNÉVOLES

ATTENDU QUE le Québec souligne en mai le mois de l'arbre et des forêts;

ATTENDU QUE la municipalité a fait une proposition d'activité et que celle-ci a été acceptée;

ATTENDU QUE pour respecter les normes établies en lien avec la Covid-19 nous devons modifier le mode de distribution habituel;

ATTENDU QUE nous avons établi que la distribution se fera par rendez-vous;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' envoyer un médiaposte à la population afin de les inviter à participer à l'activité et les informer de la nouvelle façon de fonctionner pour cette année;

ADOPTÉ

12.19 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

2021-05-389



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

12.22 SIGNALEMENT DÉPOTOIR ILLÉGAL MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QC

Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs nous signale qu'il y aurait un dépotoir illégal sur leur territoire dans le secteur du Lac Daiguisier.

13. CAMPING

13.1 OFFRE D'EMPLOI- JOURNALIER ÉTUDIANT ET RESPONSABLE DU CAMPING RUSTIQUE

ATTENDU QUE la municipalité désire faire fonctionner son camping rustique cet été;

ATTENDU QUE l'été passé nous avons dû fermer celui-ci pour cause de chaos et négligences des utilisateurs;

ATTENDU QUE nous souhaitons que la population bénéficie de cet environnement dans d'agréables conditions;

ATTENDU QU' afin de dissuader les malveillants à s'y installer le conseil municipal a décidé de charger des frais de locations et de mieux encadrer les activités qui s'y déroulent;

ATTENDU QU' une surveillance accrue y sera requise à temps complet et qu'en raison des normes sanitaires nous devons voir à l'application des règles gouvernementales mises en place;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE publiciser notre recherche de personnel afin de pouvoir encadrer les activités qui se dérouleront au camping rustique;

ADOPTÉ

13.2 TAUX HORAIRE DES EMPLOYÉS SAISONNIERS DU CAMPING

Reporté

13.3 OFFRE D'EMPLOI- REMPLAÇANT DU RESPONSABLE DU CAMPING RUSTIQUE

Reporté

13.4 ACQUISITION D'UNE VOITURETTE DU GOLF USAGÉE, SI OUVERTURE DU CAMPING ÉTÉ 2021

Reporté

2021-05-393



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

13.11 ACHAT OU FABRICATION D'UNE BARRIÈRE POUR FERMER L'ACCÈS AU CAMPING

Reporté

13.12 ACHAT AFFICHE POUR REPÉRER LA STATION DE VIDANGE

ATTENDU QUE nous souhaitons éviter que les utilisateurs répandent le contenu de leur réservoir sanitaire de roulotte sur les terrains du camping;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE commander une affiche indiquant la station de vidange;

ADOPTÉ

13.13 INSTALLATION D'UN TUYAU ARROSOIR ACCESSIBLE DE LA STATION DE VIDANGE

Reporté

13.14 ENPLACEMENT BALANÇOIRE-CAMPING POUR LE 7 JUIN 2021

ATTENDU QUE le comité de développement a fait l'acquisition d'une balançoire multigénérationnelle;

ATTENDU QUE celle-ci sera installée au parc situé à côté de l'édifice municipal;

ATTENDU QUE l'espace disponible n'y est pas si grand;

ATTENDU QUE celle-ci pourrait servir au camping;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE déplacer l'ancienne balançoire du parc à l'entrée du camping afin que les utilisateurs puissent en bénéficier;

ADOPTÉ

13.15 INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR L'ESPACE JEUX

Reporté

2021-05-396

2021-05-397